



Saint-Jeannet
Porte des Baous

COMMUNE DE SAINT-JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

COMPTE-RENDU REUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

DOB

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le douze février deux mille dix-huit à dix-sept heures trente, les membres composant le Comité de la Caisse des Écoles de la Commune de Saint-Jeannet se sont réunis, en mairie salle de réunion au 2^{ème} étage, sous la présidence de Monsieur Jean – Michel SEMPERE, Président, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le vingt quatre janvier deux mille dix-huit.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente par Monsieur Jean-Michel SEMPERE, Président.

Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Madame Christiane MOCERI, Madame Isabelle LOVREGLIO (représentant Monsieur François BALDACCI), Madame Marylise PILLONE, Madame Christine ILTIS. **Soit 5 membres présents.**

Absent excusé : Madame Marie-Pierre DEMESSINE, Madame Séverine PECH. **Soit 2 absents excusés.**

Absent : Madame Claire TRASTOUR. **Soit 1 absent non excusé.**

Participait également à la séance : Madame Sandy PANI, DGS

Le quorum est atteint.

Madame Christiane MOCERI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Les membres du Comité de la Caisse des Écoles, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.

Ordre du jour :

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur le Président de la Caisse Des Écoles vous rappelle que, selon les dispositions de l'article L.2312.1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au Comité Caisses Des Écoles sur les orientations générales du budget préalablement à son examen.

La présentation de ce document préparatoire établi sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, joint en annexe, pour la préparation du budget primitif 2018 vous est soumis pour discussion.

Les membres du Comité Caisse Des Écoles sont donc invités à prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

Pour mémoire, Monsieur le Président rappelle l'évolution des effectifs scolaires :

Ecoles élémentaires :

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Ferrage	101 élèves	116 élèves	117 élèves	118 élèves	112 élèves
Prés	148 élèves	155 élèves	151 élèves	141 élèves	139 élèves
	2006/2007	2007/2008	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Ferrage	115 élèves	111 élèves	104 élèves	100 élèves	109 élèves
Prés	142 élèves	140 élèves	154 élèves	145 élèves	147 élèves
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Ferrage	94 élèves	105 élèves	102 élèves	90 élèves	94
Prés	142 élèves	127 élèves	134 élèves	139 élèves	156

Ecoles maternelles :

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Ferrage	52 élèves	52 élèves	55 élèves	50 élèves	52 élèves
Prés	80 élèves	84 élèves	72 élèves	70 élèves	72 élèves
	2006/2007	2007/2008	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Ferrage	44 élèves	57 élèves	104 élèves	100 élèves	109 élèves
Prés	84 élèves	80 élèves	67 élèves	60 élèves	64 élèves
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Ferrage	60 élèves	51 élèves	54 élèves	53 élèves	44
Prés	56 élèves	74 élèves	75 élèves	72 élèves	86

Monsieur le Président donne également des informations relatives à l'évolution des dérogations scolaires :

PREVISIONNEL DES DEROGATIONS 2016/2017 : VERS SAINT JEANNET				
Maternelle = 1.951,42 €/Enfant		Elémentaire = 1.218,84 €/Enfant		
Commune	Nb Maternelle	Nb Élémentaire	Période	Total à percevoir
Carros	1	3	Année complète	5 607,94 €
Gattières	1	2	Année complète	4 389,10 €
La Gaude	2	8	Année complète	13 653,56 €
Nice	1	0	Année complète	1 951,42 €
Vence	1	0	Année complète	1 951,42 €
Villefranche sur Mer	0	1	Année complète	1 218,84 €
Saint Laurent du Var	1	0	Année complète	1 951,42 €
Total enfants	7	14	Recettes	30 723,70 €
	21			

**PREVISIONNEL DES DEROGATIONS 2016/2017:
VERS COMMUNES EXTERIEURES**

Commune	Nb Maternelle	Nb Élémentaire	Période	Total à mandater
Gattières	0	3	Année complète	4 000,00 €
La Gaude	3	0	Année complète	7 500,00 €
Vence	0	2	Année complète	3 500,00 €
Saint Laurent du Var	0	5	Année complète	8 000,00 €
Total enfants	3	10	Dépenses	23 000,00 €
		13		
DIFFERENCE ENTRE RECETTES ET DEPENSES				7 723,70 €

REEL DES DEROGATIONS 2016/2017 : VERS SAINT JEANNET

Maternelle = 1.568,22€/Enfant		Elémentaire = 1.342,64€/Enfant		
Commune	Nb Maternelle	Nb Élémentaire	Période	Total à percevoir
Carros	1	2,9	Année complète	5 461,88 €
Gattières	1	2	Année complète	4 253,50 €
La Gaude	3	6,5	Année complète	13 431,82 €
Nice	0,2	0	2 mois	313,64 €
Vence	1,8	0	Année complète	2 822,78 €
Villefranche sur Mer	0	1	Année complète	1 342,64 €
Saint Laurent du Var	1	0	Année complète	1 568,22 €
Total enfants	8	12,4	Recettes	29 194,48 €
		20,4		

REEL DES DEROGATIONS 2016/2017 : VERS COMMUNES EXTERIEURES

Commune	Nb Maternelle	Nb Élémentaire	Période	Total à mandater
Gattières	0	3	2 Années complètes 1 DEMI	2 440,18 €
La Gaude	5	1		8 483,12 €
Vence	0	3	Année complète	4 313,10 €
Saint Laurent du Var	0	5	Année complète	7 020,00 €
Saint André de la Roche	0,5	0,5	5 mois	1 314,17 €
Total enfants	5,5	12,5	Dépenses	23 570,57 €
		18		
DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES				5 623,91 €

PREVISIONNEL DES DEROGATIONS 2017/2018 : VERS SAINT JEANNET

Maternelle = 1.900 € /Enfant		Elémentaire = 1.200 € /Enfant		
Commune	Nb Maternelle	Nb Élémentaire	Période	Total à percevoir

Carros	1	2	Année complète	4 300,00 €
Gattières	0	1	Année complète	1 200,00 €
La Gaude	5	5,5	10 Année complète + 1 garde alternée	16 100,00 €
Cagnes sur Mer	0	1	Année complète	1 200,00 €
Vence	1	1	Année complète	3 100,00 €
Roquefort les Pins	0,5	0,5	2 gardes alternées	1 550,00 €
Saint Laurent du Var	1	0	Année complète	1 900,00 €
Total enfants	8,5	11	Recettes	29 350,00 €
	19,5			
PREVISIONNEL DES DEROGATIONS 2017/2018 : VERS COMMUNES EXTERIEURES				
Commune	Nb Maternelle	Nb Élémentaire	Période	Total à mandater
Gattières	0	2,5	2 Années complètes + 1 garde alternée	2 750,00 €
La Gaude	2	2	Année complète	7 400,00 €
Vence	0	1	Année complète	1 600,00 €
St André de la Roche	0	2	Année complète	2 200,00 €
Saint Laurent du Var	0	7	Année complète	11 200,00 €
Total enfants	2	14,5	Dépenses	25 150,00 €
	16,5			
DIFFERENCE ENTRE RECETTES ET DEPENSES			4 200,00 €	

Participation de la commune

Depuis 2015/2016, la commune n'a versé aucune subvention au titre du fonctionnement de la Caisse Des Ecoles exceptée une subvention d'équilibre attribuée à cette dernière afin de rééquilibrer les comptes et permettre de procéder à sa dissolution au bout de 3 ans d'inactivité (Cf. délibération du 18 décembre 2015 ci-jointe).

En effet, selon l'article L. 212-10 du code de l'éducation, la Caisse Des Ecoles peut être dissoute lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plus de trois années. La dissolution s'effectuant alors par délibération du conseil municipal.

Pour la remplacer, la commune a par ailleurs décidé de créer un comité consultatif (Cf. Délibération du 23 juillet 2014 ci-jointe) composé de :

- Du Maire,
- De l'Adjoint délégué et du conseiller délégué à l'enfance et à la jeunesse,
- Du Directeur Général des Services et du responsable de service,
- D'un conseiller municipal membre de l'opposition,
- D'un représentant de la direction des services de l'éducation nationale
- Des Directeurs d'écoles,

- Des représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la direction de la cohésion sociale,
- D'un représentant de la caisse d'allocation familiale (financeurs CEJ).

Ce comité a une mission de propositions, d'avis et d'initiatives sur les questions relatives à la vie scolaire, aux activités périscolaires et extra scolaires.

Son rôle est d'apporter sa réflexion et ses propositions d'actions dans l'élaboration et le suivi des projets opérationnels.

- De soulever les besoins de la commune dans la mise en place d'un projet
- D'assurer le suivi des actions mises en place au travers d'un projet
- De proposer des critères d'évaluations et d'adapter les actions en fonction des écarts dans les objectifs non atteints.

Orientations 2018

La commune souhaite toujours supprimer la Caisse Des Ecoles.

Pour ce faire aucune activité (tant en dépenses qu'en recettes) ne devra s'effectuer sur le budget de la Caisse Des Ecoles qui sera présenté à la prochaine séance du comité de la Caisse Des Ecoles.

Seul un budget de report de résultats sera voté chaque année et ce durant trois années consécutives.

Ainsi l'ensemble des dépenses et recettes relatives au fonctionnement des écoles seront inscrites sur le budget communal.

L'année 2018 constitue ainsi la 3^{ème} année de ce processus.

Aussi,

Vu l'article L.2312.1 du Code général des collectivités territoriales,

L'exposé entendu et aux termes des échanges, le Comité Caisse des Écoles :

- *Prend acte de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018,*
- *Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h50.

Pas de question diverse.

M. Jean-Michel SEMPERE,



Président du Comité Caisse des Ecoles